



POSSIBILITÉ D'EMPLOI AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Titre : Coordonnatrice territoriale ou coordonnateur territorial des projets de sécurité alimentaire

Ministère : Services à la famille

Localité : Iqaluit

Référence : 17-506263

Type d'emploi : Mandat se terminant le 1^{er} septembre 2023

Salaire : 92 196 \$ par année (37,5 heures/semaine)

Indemnité de vie dans le Nord : 15 016 \$ par année

Syndicat : Syndicat des employés du Nunavut (SEN)

Logement : Un logement subventionné est offert pour ce poste.

Date de clôture : Le 6 novembre 2020 à 23h59 (HE)

Cette possibilité d'emploi est ouverte à toutes et à tous.

La coordonnatrice territoriale ou le coordonnateur territorial des projets de sécurité alimentaire œuvre au sein de la Division de la réduction de la pauvreté du ministère des Services à la famille. Dans le cadre de l'application de la Loi sur la collaboration en matière de réduction de la pauvreté, la Division surveille et favorise la coordination et la collaboration entre les organisations relativement aux initiatives de réduction de la pauvreté, et produit des rapports à ce sujet. Elle appuie notamment l'engagement communautaire annuel par l'intermédiaire de la Table ronde pour la réduction de la pauvreté au Nunavut et de la Coalition sur la sécurité alimentaire du Nunavut. Le personnel de la Division fait des recherches sur les politiques et les programmes de réduction de la pauvreté, formule des recommandations lorsque des changements sont nécessaires et travaille à l'élaboration et à la mise en œuvre d'initiatives ciblées de réduction de la pauvreté.

Sous l'autorité de la direction de la Division de la réduction de la pauvreté, la coordonnatrice ou le coordonnateur des projets de sécurité alimentaire occupe un poste stratégique important dans le cadre duquel elle ou il doit fournir une expertise technique et exercer un leadership politique concernant la sécurité et la souveraineté alimentaires, des enjeux qui suscitent un intérêt politique considérable et qui sont prioritaires au Nunavut. La ou le titulaire doit développer un éventail de solutions aux problèmes d'insécurité alimentaire dans le territoire et ainsi créer, mettre en place, coordonner et encadrer des politiques, des programmes, des projets et des ressources. Elle ou il agit aussi comme principale personne-ressource pour les organismes communautaires qui mènent des projets de sécurité alimentaire, et facilite la coordination d'initiatives entre les ministères et différents organismes.

La candidate ou le candidat idéal possède un diplôme de premier cycle reconnu en développement communautaire, en élaboration de politiques publiques ou dans un domaine connexe ainsi que deux années d'expérience pertinente. Le fait d'avoir de l'expérience de travail en milieu inuit ainsi que dans le secteur public constitue un atout.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut (inuinnaqtun), l'anglais et le français. La maîtrise de l'inuktitut ou de l'inuinnaqtun à l'oral est un atout, tout comme la connaissance de la langue, des communautés, de la culture et du territoire inuit ainsi que de l'Inuit qaujimagatuaqangit.

Les candidatures affichant une combinaison acceptable d'études, de connaissances, d'expérience, d'aptitudes et de compétences qui équivaut aux exigences pourraient être prises en considération.

Les employées et employés permanents du gouvernement du Nunavut qui postulent et qui sont retenus pour ce poste pourraient se voir offrir un détachement interne pour la durée du mandat, sous réserve de l'approbation de la direction.

Une liste d'admissibilité pourrait être créée pour pourvoir de futurs postes vacants.

Si vous souhaitez postuler, envoyez votre CV et une lettre d'accompagnement à l'adresse gnhr@gov.nu.ca. Veuillez indiquer le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE du poste en objet.

- Le gouvernement du Nunavut souscrit au principe de la représentativité de l'effectif, afin de mieux comprendre et satisfaire les besoins des Nunavummiutes et Nunavummiuts. La priorité est accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut. Les candidates et candidats qui désirent profiter de la Politique de priorité d'embauchage doivent clairement indiquer qu'ils y sont admissibles.
- Pour certains postes, l'embauche est permise sous réserve qu'en l'existence d'un casier judiciaire, celui-ci soit jugé acceptable. Le fait de posséder un casier judiciaire n'élimine pas d'emblée l'étude de la candidature.
- Les candidates et candidats peuvent envoyer leur CV dans la langue officielle de leur choix.
- Une liste d'admissibilité pourrait être créée pour pourvoir de futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir les descriptions de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site web.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidates et candidats retenus pour une entrevue.